

AVIS DE PUBLICITE

(article L.2122-1-1 alinéa 1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques)

MARCHE DE LA FÊTE DE L'ESCARGOT

Du Samedi 27 juillet 2024

La ville de Bompas recherche pour son marché spécial « fête de l'Escargot » :

- des créateurs et des artisans locaux de pièces confectionnées à la main allant de bijoux, à des vêtements ou encore à des objets originaux sur le thème des traditions catalanes et des escargots

Nous invitons les candidats intéressés, à soumettre leur candidature pour le marché de la « LA FETE DE L'ESCARGOT » de **BOMPAS**.

IMPORTANT :

Téléchargez :

- l'appel à candidature,
- le dossier d'inscription

Les candidatures seront examinées par la commission d'attribution.

Comment s'inscrire ?

- Remplissez le formulaire d'inscription, joignez les documents demandés
- Joignez une description de vos créations ainsi que des photos représentatives. Attention, une non-conformité des produits vendus par rapport aux produits annoncés fera l'objet d'une sanction, voire d'une exclusion immédiate de l'évènement.
- Précisez vos besoins en termes d'électricité, en emprise au sol ou d'autres commodités spéciales, le cas échéant. Une mauvaise estimation des besoins nécessaires pour votre installation sera supportée à vos dépens.
- Transmettez le dossier complet par mail à villedebompas@bompas.fr ou en mairie

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 17/06/2024.

Toute candidature reçue après cette date ne sera pas prise en considération.

Les exposants retenus recevront une confirmation d'inscription au plus tard le 21/06/2024.

Pour plus de renseignements :

Pôle relations aux usagers 04/68/63/26/08 ou elisabethchristian@bompas.fr

La redevance d'occupation du domaine public est fixée par décision.

Les opérateurs intéressés doivent se manifester par écrit à l'adresse mail suivante :

villedebompas@bompas.fr

En précisant dans l'objet du mail : A.O.T

Pour plus de renseignements : 04/68/63/26/08 service A.O.T

Thème : SPECIALITES CATALANES

Nous cherchons des producteurs et les artisans avec des produits locaux de grande qualité, bio ou issus de pratiques agroécologiques. Viandes, légumes, jus, fromages, œufs, miel, produits transformés, pain, vin...

Les artisans et commerçants intéressés doivent se manifester par écrit à l'adresse mail suivante :

villedebompas@bompas.fr

Au plus tard le 17 juin 2024, 18H00.